36e ANNEE N° 34 — 5 Centimes — MARDI 24 MARS 1896.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, **n° 34, et Place de** la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 24 Mars

L'Angleterre et le Soudan

Ce n'est pas assez, pour captiver l'attention des hommes politiques du continent européen, de la guerre entre l'Italie et l'Abyssinie. Voici maintenant que la question du Soudan égyptien revient au premier plan. Il y a d'ailleurs, sans parler de la manœuvre opposée par la Triple-Alliance à l'entente franco-russe, un lien intime entre ces deux affaires.

Les Anglais avaient espéré que les Italiens, solidement établis à Kassala, leur prêteraient un jour leur concours contre le successeur de leur vieil ennemi le Mahdi ; le désastre d'Adoua est venu anéantir cette espérance.

Malgré cette déconvenue, la Grande-Bretagne n'a pas abandonné son projet. Elle a simplement modifié ses moyens d'action. Sous le prétexte spécieux de protéger l'Egypte, elle a décidé d'attaquer les Derviches et de diriger une expédition contre Dongola. En réalité, le but que poursuit le cabinet de Saint-James, c'est, après l'annexion déguisée de l'Egypte, la conquête de Karthoum et du Soudan Egyptien.

C'est en vain que le *Times* cherche à donner le change à l'opinion publique, en déclarant que cette expédition a uniquement pour but de délivrer Kassala qui, si elle était prise par les Derviches, deviendrait une sérieuse menace pour Souakim et Tokar, il est évident que tel n'est pas le véritable motif qui pousse le gouvernement anglais à tenter une expédition contre Dongola.

Quand le journal de la Cité ajoute que l'occupation de cette ville par les troupes anglaises, est essentielle pour la protection de l'Egypte et qu'elle constitue la meilleure base d'opérations pour délivrer le Soudan, il laisse suffisamment entrevoir le but que poursuit le gouvernement de la reine, en entreprenant cette expédition. Ce but, nous le répétons, c'est la conquête du Soudan Egyptien.

On aurait tort, en effet, de croire que ce serait l'Egypte qui bénéficierait, le cas échéant, du succès de l'entreprise. Ce serait bien mal connaître les Anglais que de les juger capables d'une pareille générosité. John Bull est d'avis que ce qui est bon à prendre est bon à garder et il gardera le Soudan pour lui, si on le laisse faire.

Comme on devait s'y attendre, la majeure partie de la presse de Londres est favorable à ce projet. C'est ainsi que le *Morning-Post* trouve que le moment est favorable pour reconquérir le Soudan, et il conseille l'occupation de Lado et de Berber, la construction d'un chemin de fer de Berber au port de Souakim et la mise en marche de steamers sur le Haut-Nil au-dessus des cataractes.

N'avions-nous pas raison de dire que si l'Angleterre dirige une expédition dans le Soudan, c'est dans un intérêt personnel ? Sans doute, elle a eu besoin, pour entreprendre cette campagne, de l'assentiment du cabinet égyptien ; mais cet acquiescement n'était pas douteux. Il a suffi d'une demande du résident anglais, lord Cromer, pour décider le ministère du Khédive à se conformer aux vues de la Grande-Bretagne.

Bien plus, le gouvernement de la reine a décidé de prélever les frais de l'expédition sur le budget égyptien et de demander à la commission internationale de la dette publique un premier crédit de 2.500.000 fr. Reste à savoir si cette commission accueillera favorablement cette demande. Elle pourra faire remarquer que cette expédition, non seulement n'est pas urgente, mais qu'elle est combattue par l'opinion publique égyptienne qui lui est hostile. En outre, elle pourra se baser pour repousser cette demande de crédit, sur le rapport de l'agent anglais, lord Cromer, qui reconnaissait naguère que la tranquilité est parfaite dans le Haut-Nil et que les intérêts anglais ne sont nullement menacés.

Les frais de cette campagne ne sont pas évalués à moins de cinquante millions au bas mot, et l'on ne voit pas pourquoi ce serait à l'Egypte et à ses créanciers de supporter les frais d'une expédition qui n'intéresse que l'Angleterre.

La France a donc pleinement raison de refuser tout prélèvement sur le fonds de réserve de la dette égyptienne, puisque ce sont nos nationaux qui en paieraient les frais. Nous ajoutons, nous, que c'est son droit incontestable ; et, comme l'a indiqué le ministre des affaires étrangères, le devoir des autres puissances serait de l'imiter, c'est-à-dire d'opposer leur *veto* à la demande de crédit du cabinet égyptien qui agit, en cette circonstance, sous la pression de l'Angleterre.

Le *Daily Chronicle* qui est l'un des rares journaux de Londres qui désapprouvent la future expédition, dit qu'elle ne saurait avoir lieu sans une entente avec la France, et que la nation anglaise ne veut pas d'une nouvelle expédition soudanaise. « Nous déclarons franchement au gouvernement, ajoute-t-il, que nous en savons assez au sujet du Soudan. Que l'on se rappelle que l'expédition de Dongola aurait pour objectif final Khartoum, ville de sinistre mémoire. Cela signifie une longue série d'engagements onéreux dont nous ne voulons guère examiner les résultats, lorsque nous nous souvenons des évènements passés ».

Malheureusement, le gouvernement de la reine pense autrement que le *Daily Chronicle*. Bien que l'opinion publique en Angleterre soit opposée à cette expédition; lord Salisbury et ses collègues n'en sont pas moins décidés à l'entreprendre.

La question de l'évacuation de l'Egypte qui a été agitée tout récemment, n'est pas étrangère à la détermination du cabinet de Saint-James. Il veut faire croire à l'Europe que l'Egypte n'est pas pacifiée, qu'elle est en péril et que, par conséquent, les forces anglaises ne doivent pas s'en retirer.

Dans une récente séance de la Chambre des Communes, M. Labouchère a dénoncé et qualifié comme elle le mérite, cette tactique déloyale.

« L'opinion publique de l'Europe, a-t-il dit, n'est pas favorable à l'occupation de l'Egypte et la marche sur Dongola ne trompe personne, car les Derviches ne menacent pas plus l'Egypte qu'il y a quatorze ans. Si le gouvernement anglais est si abominablement hypocrite dans ses affaires d'Egypte, c'est qu'il y a des financiers au fond de ces affaires. On marche en avant pour ne pas pouvoir remplir la promesse d'évacuer l'Egypte Les grandes puissances sont choquées et dégoûtées de voir l'Angleterre faillir à ses promesses. »

Ces paroles énergiques sont l'expression de la vérité Mais la Grande-Bretagne montre depuis longtemps par ses actes qu'elle se soucie peu de la loyauté et qu'elle ne prend conseil que de ses intérêts. Il ne faut donc pas s'attendre à la voir modifier sa politique.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars 1896

L'impôt sur le revenu

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par la Commission du budget et concernant l'impôt général sur le revenu :

Le projet de résolution est ainsi conçu :

La Chambre, écartant tout système fondé sur la déclaration du revenu global, la taxation arbitraire et les investigations vexatoires, invite le gouvernement à présenter un nouveau projet de réforme des contributions directes qui permette d'atteindre équitablement les revenus sous leurs diverses formes et de mieux répartir les charges qui pèsent sur l'agriculture et le travail.

M. Jaurès a la parole.

L'orateur dit que la Commission écarte par son projet de résolution le projet du gouvernement mais qu'elle ne met rien à la place ; elle n'indique aucun projet de réforme fiscal ; elle met donc la

---

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XX

La logique de Sublimé

— Laurent... si c'est lui qui est chargé de l'exécution... je suis ici pour longtemps encore...

Elle n'avait pas achevé que Marchenoy s'était approché d'elle, et, lui saisissant avec emportement les poignets, il la força à tomber à genoux.

— Vipère ! lui souffla-t-il au visage. Tu veux donc tuer mon enfant !

Et, d'un rude choc, il la poussa dans la pièce voisine.

Derrière la porte on entendit sa voix menaçante.

— Mon heure est passée ! la vôtre va venir... Gare à qui je touche.

Pendant ce temps, Ida tombait en syncope.

Le malheureux père, penché sur son lit, se demandait avec angoisse si cette nouvelle crise n'emporterait pas sa fille.

Très émue. Mlle Pimponneau sortit d'un sac de voyage dont elle ne se séparait jamais une série de fioles. Tour à tour, elle les passa sous les narrines de l'enfant.

Ce rôle de garde-malade et de doctoresse, au besoin, convenait beaucoup à cette femme, soufreteuse créature, à l'imagination bizare et indépendante.

Que de fois ne s'était-elle pas incrite en faux contre les ordonnances que Jeuriot exécutait. A l'entendre les médecins étaient tous des ânes, et c'était elle qui était Hippocrate.

Aussi ne se gêna-t-elle point pour blâmer le docteur Oxford et les deux célébrités venues à la rescousse de l'ignorance du premier. Si on l'avait consultée, elle Pimponneau, elle aurait ordonné cela et la jeune fille serait hors du lit.

Après avoir examiné le blanc de l'œil, tâté le pouls, ausculté le cœur d'Ida, elle fut d'avis qu'il fallait, de gré ou de force, éviter la présence d'Edwige.

— Pourquoi, dit-elle à Marchenoy gardez-vous dans votre intérieur, une pareille femme ? Mais je vous jure que c'est une coquine. Je ne suis pas curieuse...

Pourtant je voudrais savoir d'où vient cette..... Sous le sein gauche a-t-elle un cœur ou un morceau de silex ? Si j'étais M. Marchenoy, je ficherais ça à la porte en deux temps, deux mouvements.

Marchenoy mit le holà à cette indignation. Il se rendait compte en effet que lâcher Edwige, tout d'un coup, sans crier gare, c'était se donner à lui-même un brevet d'immoralité dont Mlle Pimponneau pouvait tirer telles déductions que de besoin.

Il fit donc observer à l'exubérante demoiselle que Miss Edwige avait élevé Ida depuis la mort de sa mère, il y avait de cela une quinzaine d'années...; que c'était une amie dévouée dont les écarts de paroles ne tiraient point à conséquence... ; que sûrement, au regret de son intempérence de langue, elle allait revenir plus douce et plus maniable... ; qu'au surplus Edwige faisait partie intégrante de la maison, et qu'il fallait la supporter telle qu'elle était...

A ces arguments, qui décélaient l'embarras de leur auteur, de plusieurs milles marins, Mlle Pimponeau se mit à philosopher :

— Quand un cheval est usé, on le vend à l'équarrisseur ; quand la maison menace ruine, on déménage ; quand un domestique vous est inutile, on le congédie ; quand une potion est absorbée, on en fait exécuter une autre ; quand une femme vous gêne, on la met à la porte sans façon. Mais on ne reste pas sous sa dépendance...

Au fond, monsieur Marchenoy, vous ne seriez pas capaple de démêler l'écheveau qu'on appelle miss Edwige.

Il faut, en toute circonstance, savoir comprendre les motifs qui font agir une femme. Les hommes ne sont pas forts sur ce chapitre. Que veut Miss Edwige ? Parole d'honneur, monrieur Marchenoy, je crains d'y voir clair et de vous le dire...

— Je vous en prie, Mademoiselle ce n'est ni le temps ni le lieu de conjecturer sur une question qui, au surplus, ne vous regarde pas.

Mlle Pimponneau pinça ses lèvres.

Elle était vexée.

— Ouvrons l'œil, pensa-t-elle, et tâchons de bien renseigner Sublimé qui travaille en France pour démêler cet écheveau passablement embrouillé.

Ida, sous l'impression profonde que lui avait laissé la réplique de Miss Edwige, interrogea son père :

— Je vous supplie, lui dit-elle, de m'apprendre ce que cette méchante créature à voulu insinuer. Au nom de votre tendresse pour moi, parlez, mon père, parlez. Je suis forte. Voyez. Je suis calme...

Pour toute réponse, Marchenoy saisit les mains de sa fille dans les siennes et les pressa affectueusement.

Alors l'enfant devina l'épouvantable catastrophe.

— Laurent est mort ! s'écria-t-elle dans un sanglot déchirant.

Et comme Marchenoy pleurait, elle oublia le désespoir qui tenaillait son cœur pour consoler son père.

— Vous avez fait ce que vous avez pu, dit-t-elle. La Providence n'a pas jugé que je méritasse d'être la femme de Laurent. Sa volonté soit faite !.. Mais je veux me lever. Nous irons ensemble au cimetière pour prier sur la tombe de Laurent. Là, je ferai le serment de n'appartenir à aucun autre qu'à lui, de vivre éternellement avec son souvenir... Oui dans mon désespoir je trouverai encore une jouissance délicieuse à me rappeler sa tendresse, sa généosité et son dévouement. Maintenant, mon père, je veux être seule pour pouvoir prier... Ah je vais bien prier !

Elle joignit les mains. et, pieusement, ainsi qu'une madone, elle resta en contemplation céleste.

.....

Edwige rentra dans la chambre.

Tranquillement, semblant avoir oublié la violence dont elle avait été l'objet, les yeux secs, l'air hautain, elle s'avança.

— Mauvais génie, lui cria Ida, bourreau de notre maison, épargnez-moi votre présence. Sortez !

— Vois, dit-il à sa maitresse, vois comme elle est faible. Cède ! je t'en pris. Ne m'en veuille pas de ma colére... Cède !

Et comme elle s'obstinait :

— Faites cela pour moi, ajouta-il.

— Cèdez donc, appuya Mlte Pimponneau.

La jeune femme s'exclama :

— Céder ?... Et pourquoi céderais-je aux caprices d'une enfant gâtée ? Suis-je la cause de la mort de ce garçon ? N'ai-je pas, depuis quinze ans, témoigné à cette petite sotte une affection maternelle ? et suffira-t-il d'uue minute de délire pour que vous me foulliez aux pieds et me mettiez à la porte comme une domestique ?

Céder?... non, je ne céderais pas. Employez la violence, monsieur, ainsi que vous l'avez fait tout à l'heure. Brisez-moi comme un verre, tuez-moi, mais je ne céderai ! Je ne sortirai pas d'ici !

M. Marchenoy, les dents serrées, la voix sifflante la regarda entre les deux yeux.

— Je t'en prie, Miss ! je t'en supplie ; mais vois donc mon enfant se mourir...

— Tenez ! vous me faites pitié, mon cher, il fallait être plus tôt que cela à ses genoux et condescendre à ses désirs .. Pourquoi ne l'avez-vous pas mariée à cet élève pharmacien ? Elle n'en serait pas au point que voici.

(*A suivre*).

Chambre dans l'impossibilité de se prononcer sur la meilleure réforme à adopter.

Il ajoute qu'il est plus que difficile de connaître le sentiment intime de la Commission, et il émet la crainte que la Commission ait surtout fait œuvre politique, ait repoussé le projet gouvernemental afin d'atteindre surtout le Cabinet.

M. Jaurès pense que si la Commission a le droit d'inviter le gouvernement à étudier un nouveau projet, elle a le droit d'indiquer sur quels plans doit se bâtir la réforme de demain.

Or, dit l'orateur, après étude et analyse, toutes les réformes se ramènent à trois types essentiels :

1° L'impôt général sur le revenu, déclaré comme le propose le gouvernement ;

2° Le remaniement de la contribution personnelle et mobilière préparé successivement par MM. Dauphin, Burdeau et Ribot, afin d'atteindre le revenu présumé d'après certains signes extérieurs ;

3° Le plan esquissé par la Commission extraparlementaire instituée par M. Poincaré, alors ministre des finances, entraînant la suppression des contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, imposant la rente française, les valeurs mobilières étrangères et même les revenus, pourtant si modestes, de l'industrie agricole.

C'est entre ces trois types de réforme qu'il faut choisir.

M. Jaurès déclare que la Commission ne se prononce sur aucun de ces systèmes : elle se transforme pour tous les projets de réforme en un véritable omnibus funéraire, et la Chambre semble n'avoir plus qu'à suivre le convoi dont M. Delombre est l'ordonnateur. (*Rires et applaudissements sur certains bancs*).

L'orateur dit que la Commission semble avoir une préférence pour le système de la Commission extra-parlementaire ; mais alors qu'elle le dise franchement et qu'elle rédige un projet sur les bases de ce système.

Mais, ajoute M. Jaurès, il y a quelques difficultés à agir ainsi, car la commission du Budget est divisée sur les points les plus importants de ce système ; ainsi sur l'impôt à mettre sur la rente, M. Delombre, rapporteur général, déclare que ce serait un vol, tandis que M. Cochery, président de la Commission, déclare que ne pas imposer la rente, c'est une iniquité. Il faudra du temps à ces messieurs pour se mettre d'accord.

L'orateur dit qu'il faut cependant aboutir.

Deux impôts sont particulièrement attaqués, la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des portes et fenêtres ; le gouvernement propose de les remplacer par un impôt général sur le revenu ; il propose, en outre, d'exonérer de cet impôt les revenus inférieurs à 2,500 francs et il calcule le taux de cet impôt suivant un tarif progressif.

La Commission repousse le projet pour diverses raisons, que M. Jaurès examine à leur tour et dont il prétend démontrer l'inanité. Il reconnaît cependant que l'impôt ne pourra pas exister sans la déclaration obligatoire du revenu pour chaque citoyen ; mais il estime que la déclaration n'a rien de vexatoire, qu'elle sera toujours exacte et que, dans tous les cas, il sera facile d'atteindre la fraude de telle sorte qu'elle deviendra impossible.

Discours de M. Léon Say

M. Léon Say se dirige vers la tribune.

M. Goussot. — Et surtout tâchez de parler français. (Violentes réclamations au centre et à droite.)

M. Léon Say. — Le discours de M. Jaurès a porté sur un si grand nombre de points qu'il me sera difficile de les aborder tous aujourd'hui. Je me contenterai, dans cette séance, de réfuter quelques-unes seulement de ses allégations.

Tout d'abord, M. Jaurès a critiqué la méthode de travail de la commission du budget. Il a critiqué, ensuite, le budget que la commission apportera peut-être un jour et il s'est plu à mettre en contradiction le rapporteur général et le président de la commission. S'il suffisait de relever des contradictions, on en trouverait de bien des côtés. (Applaudissements au centre).

Le tableau que vous avez fait, Monsieur Jaurès, est chatoyant et plait aux *oreilles*. (Ce lapsus soulève une hilarité générale).

Ce qu'il faut retenir de ce que vous avez dit, c'est que les socialistes s'applaudissent d'être les maîtres et consentent à protéger le gouvernement, et que sans eux le gouvernement n'existerait plus. Je ne sais si le gouvernement sera très flatté de cette protection. (Rires et applaudissements au centre et à droite ; bruit à l'extrême gauche).

M. Jaurès fait signe à ses amis de rester tranquilles.

M. Léon Say. — Quand un grand peuple à côté de nous a fondé sa puissance sur l'*habeas corpus* vous dites que c'est peu de chose. (Applaudissements au centre ; bruit à l'extrême gauche).

M. le président. — Je prie la Chambre d'observer le silence. M. Jaurès n'a pas été interrompu.

M. Léon Say. — Vous reprochez à la commission de ne pas apporter de projet ; mais c'est au gouvernement, seul, qu'il appartient de préparer le budget, et le rapporteur général n'est pas le ministre des finances. (Rires).

M. Chauvin. — Il voudrait bien l'être. (Nouveaux rires).

M. Léon Say. — La commission a indiqué les bases dont elle ne voulait pas et celles qu'elle adoptait. Le gouvernement consentira peut-être à présenter un autre budget. (Ah ! ah ! rires et applaudissements ironiques au centre et à droite).

M. le ministre des finances. — N'y comptez pas ! (Mouvements divers).

M. Léon Say. — L'opposition croit devoir discréditer à l'avance les dispositions qui pourraient lui être soumises. Rien dans notre République...

A l'extrême gauche : Pas la vôtre ! la nôtre !

M. Léon Say. — ...n'étonnera plus le pays que de voir l'honorable M. Jaurès transformé en défenseur de la propriété, alors que le fond de la doctrine socialiste c'est la destruction de la propriété ; le collectivisme, l'idéal vers lequel les socialistes se dirigent.

Les socialistes ne cessent d'interrompre M. Léon Say.

M. Jules Guesde lui crie : C'est une interpellation au socialisme !

MM. Chauvin et Gérault-Richard se font remarquer par leurs vives interruptions.

M. Léon Say. — Non ! vous n'êtes pas les défenseurs de la propriété. Aujourd'hui vous voulez faire croire aux paysans que vous voulez protéger la petite propriété en détruisant la grande. Et pour connaître la fortune de chacun, vous admettez la dénonciation. Ce système-là amènera la guerre dans tous les villages. Lorsqu'on ira demander à un paysan s'il a plus de 2,500 fr. francs de revenu, parce qu'il a tué pour sa consommation un cochon ou une poule, on verra la réponse qu'il fera.

M. Jaurès a parlé d'une décision prise par la Société des agriculteurs de France, et il l'a analysée d'une façon inexacte.

M. Léon Say donne alors lecture du texte de la délibération des agriculteurs de France, dont le sens est bien différent de celui que lui avait attribué M. Jaurès.

M. Jaurès, très nerveux. — Je vous remercie !

M. Léon Say. — Vous n'êtes pas difficile. (Rires).

On veut que la République voie chaque citoyen tel qu'il est. Pourquoi ? Est-ce pour les traiter avec justice ? On ne le dit pas. On veut faire une nouvelle distribution de la richesse publique. On veut dépouiller le propriétaire par l'impôt arbitraire. (Très bien ! au centre). Les reproches qu'on fait à la personnelle-mobilière sont excessifs. En parlant de la contribution foncière, M. Jaurès a ajouté qu'il fallait que l'Etat connût le peuple et ses souffrances. Mais nous savons que vous avez d'autres projets. Vous faites pour quelques jours une halte dans la tente où le ministère vous abrite. (Très bien ! au centre et rires).

M. Rouanet. — Vous avez depuis vingt ans le pouvoir et vous n'avez rien fait.

M. Léon Say. — Je ne vous ai pas attendu pour faire des réformes. On veut faire de la centralisation à outrance et l'excès de la centralisation a eu déjà ses inconvénients. (Applaudissements au centre).

M. Jaurès a encore dit que la contribution personnelle et mobilière ne pouvait se défendre parce qu'il y a autant de systèmes de taxation qu'il y a de communes. Mais cet impôt est un impôt de répartition. De plus, il y a un recours légal ; par conséquent cet impôt n'a pas tous les défauts qu'on lui attribue, ce qui n'empêche pas qu'il serait utile de l'améliorer. (Applaudissements au centre).

L'impôt personnel n'est pas une garantie pour les petits. Il n'est une garantie que pour les gouvernements qui veulent être arbitraires.

M. Carnaud. — Vieux farceur ! (Des protestations violentes s'élèvent au centre. On crie : A l'ordre ! à l'ordre ! Le bruit est assourdissant).

M. Carnaud est rappelé à l'ordre.

M. Léon Say. — Si l'on ne veut pas que le pays soit enrégimenté d'une façon exagérée, il ne faut pas dépouiller les Conseils généraux. Il faut leur laisser une action de répartition qui leur permette de voir les rôles. La liberté est menacée, on va introduire dans nos impôts un arbitraire qui grandira.

Adam Smith a dit que de toutes les conditions celle qui a le plus de valeur dans l'établissement des impôts, c'est d'éviter l'arbitraire. (Très bien ! à droite et au centre). Avec l'arbitraire on ne réforme que pour tomber dans ces inconvénients plus graves.

Je demande à la Chambre d'admettre la résolution de la commission du budget. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

INFORMATIONS

Le rengagement des Sous-officiers

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur la nécessité de fortifier les cadres inférieurs de l'armée par la présence d'un nombre suffisant de sous-officiers rengagés.

Les pouvoirs publics n'ont cessé, depuis dix ans, d'avoir cette préoccupation. Elle les a conduits, à diverses reprises, à consentir des sacrifices importants pour déterminer les sous-officiers à contracter des rengagements.

Ces sacrifices ont porté leurs fruits. Le nombre des sous-officiers rengagés, qui était, au 1er janvier 1889, d'un peu plus de 17.000, était passé à 19,000 au 1er janvier 1890. Il s'est élevé, au 1er janvier 1891, à 24.000 et a même, depuis, dépassé ce chiffre. Mais, à partir de 1892, une décroissance sensible s'est produite.

Comme le fait remarquer l'exposé des motifs du projet de loi exposé par le ministre de la guerre, on peut l'attribuer à trois causes principales : 1e l'application normale de la loi du 15 juillet 1889 qui, en réduisant à trois ans la durée du service, diminuait le nombre des hommes assez détachés de la vie civile pour contracter volontiers un rengagement, 2e un certain ralentissement dans les efforts faits pour déterminer les rengagements lorsqu'il parut, au commencement de 1892, que le chiffre normal des rengagements désirables était atteint, et lorsqu'on put avoir la préocupation de réserver une part à l'élément plus jeune des sous-officiers ayant moins de trois ans de service : 3e la diminution par la loi du 25 juillet 1893, des avantages assurés aux sous-officiers rengagés, la réduction à 100 francs de la gratification annuelle.

Dans quelle mesure chacune de ces causes a-t-elle pu contribuer au résultat ? Il est assez difficile de le dicerner.

Ce qui a paru nécessaire, c'est de remédier de suite aux deux dernières.

Déjà, au cours de cette année, des instructions formelles ont été envoyées aux chefs de corps afin que rien ne soit négligé pour faciliter et pour développer les rengagements. Elles seront complétées et précisées.

Mais le gouvernement a pensé que des mesures législatives étaient nécessaires.

La diminution, en 1893, des avantages concédés aux sous-officiers rengagés pouvant être considérée comme l'une des causes de diminution des rengagements, il a pensé qu'il importait tout d'abord de la faire disparaître.

C'est là le but du projet de loi soumis au Parlement. Il rétablit les adjudants de bataillon et ouvre par là aux sous-officiers rengagés de meilleures perpectives d'avancement. Il leur réserve un contingent spécial de médailles militaires, il rétablit les avantages matériels qui leur sont assurés au taux antérieur à la loi de 1893.

En tout cas, voici les dispositions principales du projet de loi dont l'adoption semble certaine.

La gratification annuelle attribuée aux sous-officiers rengagés est fixée à deux cents francs.

La prime de rengagement qui n'est actuellement payée au sous-officier rengagé que lorsqu'il quitte les drapeaux, peut lui être remise, en total ou en partie, sur sa demande, au moment où il termine la première période de cinq ans de rengagement.

Les dispositions du premier paragraphe du présent article ne sont pas applicables aux sous-officiers actuellement rengagés.

Le nombre des médailles militaires pouvant être attribuées chaque année aux militaires en activité de service, est augmenté de deux cents.

Ces médailles formeront un contingent réservé aux sous-officiers, caporaux et soldats rengagés des corps de troupe de l'armée de terre.

Les adjudants de bataillon sont rétablis dans les corps d'infanterie.

D'autre part, un second projet de loi qui est le complément du premier, assure aux sous-officiers rengagés une plus exacte et plus stricte application de la loi qui leur a garanti, après quatorze ans de services, l'obtention de certains emplois dans les administrations publiques.

Il y a tout lieu de croire que cet ensemble de mesures contribuera très-largement à assurer, pour l'avenir, la solidité de notre cadre de sous officiers.

Le métropolitain

Afin de pouvoir soumettre à bref délai son rapport au Conseil municipal, la Commission du Métropolitain multiplie ses séances.

Elle s'est réunie hier après-midi à l'Hôtel de Ville pour examiner le projet que les ingénieurs de la Ville ont dressé, en conformité avec le programme imposé.

D'après ce projet, la ligne circulaire emprunte les boulevards extérieurs, franchissant la Seine sur deux ponts : au pont d'Austerlitz et à la passerelle de Passy.

La longueur totale de la ligne circulaire est de 23,120 mètres, dont 6,480 mètres en tunnel, 7,860 en tranchée et 8,780 en viaduc.

La transversale ouest-est part de la porte-Maillot et, après avoir emprunté sur deux kilomètres environ les rails de la ligne circulaire, le tracé suit le boulevard de Courcelles, les rues de Constantinople et de Rome, le boulevard Haussmann, les rues Auber, du Quatre-Septembre, Réaumur de Turbigo et du Temple, passe sous le canal Saint-Martin et se termine à l'extrémité de l'avenue de la République par un double raccordement avec la ligne circulaire. Des raccordements sont également prévus sur la place de l'Etoile et sous la rue de Rome.

La transversale nord-sud part de la porte de Clignancourt, suit les boulevards Ornano, Barbès, de Magenta, de Strasbourg et de Sébastopol, la rue de Tubirgo, passe aux Halles et à la Bourse du Commerce, rue du Louvre, pénètre sous la Seine et se relève dans le prolongement de la rue de Rennes et le boulevard Raspail supposé terminé, jusqu'à la ligne circulaire, qu'elle emprunte jusqu'à la place Denfert-Rochereau, l'avenu d'Orléans, et se termine à la porte d'Orléans.

Ces deux lignes transversales sont entièrement souterraines.

La largeur de voie adoptée par les ingénieurs est d'un mètre pour tout le réseau.

La traction sera électrique.

Six circuits seront parcourus simultanément par des trains ; dans les sections qui seraient empruntées par trois circuits les trains se succéderont à 2 minutes et demie d'intervalle avec arrêt de 30 secondes à chaque station ; la circulation y sera de 24 trains à l'heure ; dans les sections à deux circuits, elle ne sera que de 16 trains.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Vacances judiciaires

Les vacances judiciaires de Pâques sont fixées au 28 courant, pour terminer le lundi 13 avril prochain.

Le Canal des Deux-Mers

Nous lisons dans le *Canal des Deux-Mers* :

A la séance du 27 février 1896, M. de Verninac, sénateur du Lot, a déposé des pétitions des Comités de la Société Nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des Deux-Mers, portant 167 signatures d'habitants, propriétaires et ouvriers des communes de Catus, Castelnau-Montratier, Salviac et St-Daunès, plus 76 signatures de visiteurs de l'exposition de Bordeaux.

Contributions indirectes

Est nommé receveur inspecteur de 3e classe à Figeac, M. Vergé-Sarrat, receveur de 1re classe à Mont-de-Marsan.

Conseil de révision

Hier a eu lieu, à la préfecture du Lot, sous la présidence de M. Desprat, conseiller de préfecture, le conseil de révision des étrangers au département. Huit jeunes gens, qui se sont présentés devant le conseil, ont été déclarés bons au service militaire.

Concert

Mardi, 7 avril sera donné, au théâtre de Cahors, un concert au profit de l'association V. Haüy, qui s'occupe des aveugles français.

Détail assez original : les artistes qui prêteront leur concours pour cette bonne œuvre, sont tous aveugles.

Nous publierons ultérieurement le programme de ce concert.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Emile Guibert, commis principal du sécrétariat général de la Côte d'Ivoire, vient d'être nommé administrateur du cercle d'Assini, même colonie.

Inspection de la gendarmerie

Le général Mercier vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour inspecter, en 1896, la 17e légion *bis* de gendarmerie, dans laquelle est compris le département du Lot.

Ecole des filles de la rue Fénélon

Sur la demande de M. l'inspecteur d'académie du Lot et de M. l'Inspecteur primaire de Cahors, 1re circonscription), M. le Ministre de l'Instruction publique, a accordé à l'école des filles de la rue Fénelon, à Cahors, une magnifique collection de cartes de géographie, de tableaux de système métrique, de tableaux d'histoire naturelle.

La très belle collection des 12 tableaux

coloriés de Ciceri (termes géographique), à été accordé en même temps à la classe enfantine annexée à la même école.

Résultats complets des livraisons de la récolte des tabacs en 1896

Les quantités livrées se sont élevées à 2,305,000 k pour une valeur de 2,395,685 fr. 50. Sur ces quantités 1,737,326 k. pour 1,841,253 fr. 95 ont été reçus par le magasin de Cahors et 567,674 k. pour 554,431 fr. 55 par celui de Souillac.

Avis au public

Le public est invité à observer exactement les prescriptions de l'arrêté municipal en date du 14 novembre 1822, ordonnant aux propriétaires, fermiers et locataires, de fermer, à la chute du jour, les portes de clôture de leurs édifices, cours et jardins pendant toute la nuit.

Les contraventions à cet arrêté seront dorénavant rigoureusement réprimées.

Cahors, le 20 mars 1896.

Le commissaire de police,
MEYNIER.

Concours général agricole

Au grand concours général agricole qui vient d'avoir lieu à Paris, nous relevons la liste suivante des lauréats de notre département :

Vins rouges de coupage

Diplôme de médaille d'or : M. Souillac, Ferdinand, propriétaire à Grézels et Mme Bergon, Joséphine, à Saint-Vincent.

Diplôme de médaille d'argent : MM. Pendarie, Hippolyte, à Saint-Vincent ; Laborie, Pierre, à Sauzet et Henras, Urbain, à Sauzet.

Vins rouges de consommation directe

M. Pendarie, à Saint-Vincent.

St-Vincent Rive-d'Olt

On nous écrit de St-Vincent-Rive-d'Olt :

Grâce au concours dévoué et généreux de M. Buges, curé, il vient d'être établi, une salle de distraction et de lecture dans notre paroisse. Une petite bibliothèque est à la disposition de tout venant et moyennant une petite cotisation de un franc par an, il est permis d'emporter les livres chez soi. La salle est publique et ouverte tous les dimanches et jours de fête, excepté au moment des offices et le jeudi de chaque semaine jusqu'à neuf heures du soir. Le but proposé est de procurer un lieu de récréation et d'instruction à la jeunesse et à tous les hommes sérieux.

Saint-Céré

Sur la proposition des deux délégués du conseil municipal qui assistèrent, au mois de décembre dernier, à la réunion qui eut lieu à la Grande-Chancellerie, en vue de l'érection à St-Céré du Monument Canrobert, cette assemblée a voté, dans sa séance du 8 mars, des félicitations et des remerciements à M. Larroumet, membre de l'Institut, pour le dévouement dont il a fait preuve pour soutenir les intérêts de la ville.

M. le maire de St-Céré a reçu de M. Larroumet la lettre suivante :

Paris, le 11 mars 1896.

Monsieur le Maire et cher compatriote,

Je m'empresse de vous remercier pour la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire et l'envoi de la délibération par laquelle le Conseil municipal de St-Céré, a bien voulu me témoigner sa reconnaissance, au sujet de la part que j'ai prise, le 17 décembre dernier, aux travaux du comité Canrobert.

Je suis profondément touché de cette marque de sympathie. En prenant la défense des droits de St-Céré, dans une discussion où ils risquaient d'être méconnus, mes sentiments de dévouement à mon pays natal se trouvaient d'accord avec l'équité. Je suis très heureux d'avoir pu contribuer aux efforts énergiques de vos délégués pour la sauvegarde de vos intérêts.

Je vous prie, M. le Maire et cher Compatriote, d'être auprès du Conseil municipal de St-Céré, l'interprète de mes vifs remerciements et d'agréer l'expression personnelle de mes sentiments les plus dévoués.

GUSTAVE LARROUMET.

Gourdon

Mardi, les élèves de l'école normale de filles de Cahors sont venues en excursion à Gourdon, accompagnées de leurs maîtresses.

Arrivées par le train de 10 h. 45 du matin, elles ont visité notre ville et les environs, et sont reparties par le train de 8 heures.

* * *

Le syndicat agricole de Gourdon s'est réuni dimanche en assemblée générale dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Léon Augié.

Au début de la séance, M. le président a fait connaître la démission de M. Granier des fonctions de trésorier et invité l'assemblée à lui nommer un successeur.

A l'unanimité, M. Linol, directeur du cours complémentaire de notre école primaire, a été élu à cet emploi.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis
et les autres conserves de la maison
ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

VITICULTURE

Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines

Par M. VICTOR COMBES

Tous ceux qui s'occupent de la culture des vignes dans notre département, connaissent de longue date l'ouvrage de M. Combes. L'auteur vient d'en faire paraître une nouvelle édition qui contient des additions considérables et a été mise au courant des derniers progrès de la science viticole.

C'est une bonne fortune pour nous que de posséder un traité de viticulture fait par un Quercynois et pour des Quercynois. La plupart des livres de ce genre, composés pour des régions très étendues, renferment sans doute d'excellentes choses ; mais ils ne s'adaptent pas d'une façon spéciale aux besoins de telle ou telle contrée en particulier ; chacun est obligé de choisir dans ces ouvrages ce qui peut lui convenir, et ce choix n'est pas toujours facile.

Avec le livre de M. Combes, au contraire, nous savons d'avance que tout est à notre usage, et nous sommes d'autant plus certain de ne pas errer en le prenant pour guide, que l'auteur est lui-même un viticulteur émérite. Ce n'est pas un agriculteur en chambre, un simple théoricien ; c'est un vigneron savant, qui fait marcher de pair la pratique et la théorie. Toutes les choses qu'il décrit, il les a vues de ses yeux ; tous les procédés qu'il recommande, il les a expérimentés et en a constaté par lui-même l'efficacité.

Dans un ouvrage écrit exclusivement pour l'usage des praticiens, on comprend que la question littéraire est sans importance ; aussi M. Combes, mettant de côté tout amour-propre d'écrivain, n'a-t-il pas hésité à emprunter quelques-uns de ses chapitres à d'autres auteurs, tels que M. Foëx, MM. Lavergne et Marre, etc. Ce n'est pas du plagiat, le lecteur en étant bien et dûment averti. Il aurait sans doute été facile à M. Combes de donner à ces morceaux un cachet personnel, par des changements de rédaction. Mais à quoi bon perdre son temps à ces minuties, lorsque les soins continuels et importants qu'exige la conduite d'un grand vignoble sollicitent l'attention de l'écrivain-propriétaire :

Le livre, précédé d'une introduction sur l'histoire de la viticulture, est divisé en cinq parties :

La première comprend une étude des divers cépages, principalement de ceux du Nouveau-Monde. Nous avons à signaler dans cette partie une étude très complète du *Rupestris phénomène du Lot* et d'un certain nombre d'hybrides destinés aux terrains très calcaires.

La deuxième partie traite de la multiplication de la vigne : c'est naturellement le greffage qui en occupe la plus grande part. A noter la description d'une nouvelle greffe, la greffe *bout-à-bout*, qui pourrait bien être appelée à remplacer les autres dans un temps donné.

Dans la troisième partie, l'auteur parle de tout ce qui a trait à l'établissement et à la culture du vignoble ; il donne notamment des détails étendus sur les systèmes perfectionnés de taille, tels que la taille de Royat, la taille Cazenave, etc. ; systèmes très productifs, mais malheureusement un peu trop coûteux et compliqués pour qu'ils se généralisent rapidement.

La quatrième partie est consacrée à la question, si importante aujourd'hui, des engrais.

Enfin, dans la cinquième, on étudie en détail les accidents et les maladies qui menacent la vigne, ainsi que les animaux et insectes qu'elle peut avoir à craindre. Le phylloxéra n'y figure pas, attendu qu'il devient une quantité négligeable, grâce à l'emploi des plants américains. Mais les ennemis de la vigne sont encore nombreux et plusieurs sont redoutables : mildiou, black-rot, chlorose, oïdium, etc. Heureusement, ils ne sont pas invincibles, et on trouvera dans l'ouvrage de M. Combes le moyen de s'en préserver.

Un appendice composé d'un rapport et de tableaux intéressants termine le livre qui tient, comme on vient de le voir, plus que promet son titre. Celui-ci ne parle, en effet, que d'expériences sur les vignes américaines, et c'est un traité complet de viticulture que nous donne l'auteur. Nous avons la confiance que la lecture de son œuvre aidera puissamment à la reconstitution du vignoble du Lot, en faisant pénétrer dans la masse des viticulteurs les notions justes et les procédés éprouvés dont la connaissance est indispensable à la tâche qu'ils poursuivent avec tant de courage et d'énergie.

A. C.

FAITS DIVERS

Le crime de Lafrançaise

Un crime horrible jetait, il y a quelques mois, la terreur dans une ferme des environs de Lafrançaise (Tarn-et-Garonne).

Les fermiers Barthès et un nourrisson étaient tués, à coups de fusil, pendant la nuit, par le domestique de la ferme, le nommé Longueville, qui mettait ensuite le feu à la maison et s'enfuyait. Ce misérable comparaît aujourd'hui devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne et, malgré ses dénégations, il a été condamné à la *peine de mort*.

L'exécution aura lieu sur une des places de Montauban.

Suppression du biscuit de Mer

M. Lockroy vient de prendre, en ce qui concerne la nourriture des marins, une importante mesure qui sera bien accueillie par les équipages.

Le biscuit, ce genre d'alimentation qu'une commission aux subsistances déclarait suranné, va être remplacé par du pain conservé dit pain de guerre.

La délivrance du biscuit sera supprimée après la consommation des stokes actuels.

Avec la machinerie des bâtiments de guerre, les procédés de conservation de la farine et les appareils distillatoires, la fabrication du pain est devenue facile à bord et les équipages pourront être nourris presque exclusivement de pain frais ou de pain récemment fabriqué.

Cette mesure va permettre de supprimer dans les ports de guerre un service d'approvisionnement, dispendieux et une manutention coûteuse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1896

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER EU RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 16 Avril inclus, les coupons de retour das Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 30 Mars inclus au Mercredi 15 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 Avril.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1re classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

THÉATRE DE CAHORS

Ce soir, grand Concert
DONNÉ PAR
LA CHAPELLE NATIONALE RUSSE

L'influenza, passée à l'état endémique, revient tous les ans au moment des froids ; il faut rappeler que d'après toutes les communications faites à l'Académie de médecine et aux journaux médicaux, la quinine a exclusivement triomphé de cette affection ; il suffit de prendre aux premiers frissons les *Capsules de Pelletier* qui contiennent la quinine pure et d'un prix à la portée de tous.

Bourse de Paris

Cours du 24 Mars 1896

RENTES

3 0/0	compt	101 50
3 0/0 amortissable	compt.	101 95
4 1/2 0/0	compt.	106 10

A LA BOUCLE D'OR
H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

Nous apprenons que beaucoup de pharmaciens font des réductions sur le prix de vente du *Santal Midy* ; les jeunes gens n'auront donc plus à écouter des propositions de bon marché faites au détriment de leur santé et de leur bourse et seront sûrs de guérir rapidement.

Bibliographie

Le Train de 8 h, 47, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1° *Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade*, par le Dr Rossi ;

2° *Les Mille et un Conseils* du Dr Marc.

3° *Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire*, par Gaston Percheron.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au *Journal de la Santé*, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

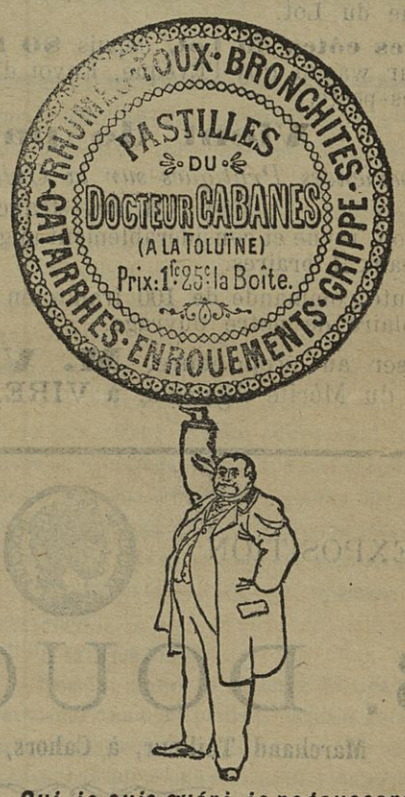

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

DÉPÔT Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye. Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, 2e et 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Rejour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demandeen soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2° Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5° Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6° Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Étranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi *franco* des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis **80 fr.** la barrique logé et en sus *franco* sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : **3 fr.** (franco poste).

4me édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES,** Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE,** par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, ue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & Cie Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli, père et fils,** horlogers-bijoutiers.

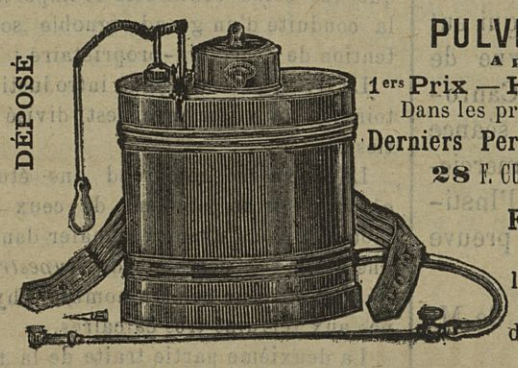

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis **8** *fr. par mois à l'année*

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. **VIGOUROUX,** *Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot,* **CAHORS**

Le propriétaire-gérant : LAYTOU